



Le nouveau Petit rapporteur.



Le Conseil Municipal du 4 juillet 2023 a délibéré et pris les décisions suivantes :

1. Approbation du dernier compte-rendu : à l'unanimité.

2. Projet de restauration de zones humides à Obersaasheim :

(Intervention de M. Dominique WECKNER – Rivières de Haute-Alsace)

Le conseil autorise les travaux proposés dans la forêt d'Obersaasheim, afin de restaurer plusieurs mares. Ces zones humides sont très importantes pour le maintien de certaines populations menacées. Une protection est prévue pour éloigner les sangliers, ainsi qu'un suivi pour un bilan sur plusieurs années.

3. Recours au service missions temporaires du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin :

Le conseil prend une délibération générale permettant la mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion de Colmar en fonction des besoins.

4. Revente matériels roulants:

Le conseil approuve la revente :

- a) Tracteur RENAULT Pales 240 de 2006 au prix de 22 500 € (exempté de TVA)
- b) Remorque GILIBERT de 1995 au prix de 4 400 € (exempté de TVA)

5. Remplacement volets Maison des Associations :

Le conseil valide le devis proposé pour le remplacement des volets battants par des volets roulants, côté nord, pour un montant de 2 736 € HT.

6. Guérin-Romestaing :

Le conseil valide la prise en charge des frais de transports lors des trajets en bus dans le cadre du déplacement (jumelage) Guérin – Romestaing

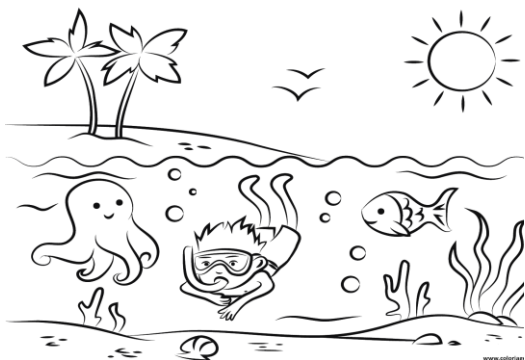
Pour les participants, une réunion d'information aura lieu le 11/07 à 20 h en Mairie. Merci de faire parvenir rapidement votre pièce d'identité, au format papier ou numérique, à la mairie.

7. Renouvellement des Baux de chasse communaux période 2024/2033-droit de chasse réservé :

Les propriétaires souhaitant se réserver l'exercice du droit de chasse sur leur propriété (25 ha d'un seul tenant) ont 10 jours pour se faire connaître en mairie.

8. Divers :

- “L’île aux enfants” n’aura pas lieu cette année, en raison de travaux d’aménagement.
- <https://www.siaexplainedurhin.fr/> : Le relevé du compteur d’eau peut désormais se faire en ligne.
- La Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach renouvelle à l’automne 2023 l’opération de déstockage d’amiante-ciment pour les particuliers. Les inscriptions sont à faire auprès de la CCARB avant le **15/09/2023**. Pour s’inscrire, veuillez remplir en ligne le formulaire suivant: <https://forms.gle/m8WAM1pSUgpjC7Es5>
Ou contacter la CCARB au 03 89 72 02 54
- Plan canicule : Le Maire met à jour le registre communal des personnes vulnérables qui lui permettra de les contacter en cas d’enclenchement par le Préfet du Plan d’Alerte et d’Urgence.
La démarche d’inscription est volontaire. La demande est réalisée soit par la personne concernée ou le cas échéant par son représentant, soit par un tiers. Pour plus de renseignements, veuillez-vous adresser à la mairie.
- La CEA vous propose d’apporter vos contributions à la construction d’un projet exemplaire pour l’Alsace de demain :
<https://entre-vos-mains.alsace.eu/processes/contribution-citoyenne>
- **Taille des haies** : nous vous rappelons qu’il appartient aux habitants de tailler leurs haies en limite de propriété, afin qu’elles n’empiètent pas sur les trottoirs ou les voisins. Merci également d’effectuer le désherbage manuel contre murets, maisons et clôtures.
Heckenschnitt: Wir möchten Sie daran erinnern, dass es die Pflicht der Einwohner ist, ihre Hecken an der Grundstücksgrenze zu beschneiden, damit sie nicht die Gehwege oder Nachbarn stören. Bitte entfernen Sie auch manuell Unkraut an Mauern, Häusern und Zäunen.
- Message de la préfecture :
 - interdiction d’usage d’artifices et de tir de feux d’artifices n’ayant pas fait l’objet de déclaration préalable en préfecture ;
 - interdiction des feux du type bûchers et lâchers de lanternes volantes équipées de flamme ;
 - interdiction des feux festifs en milieu naturel du type feux de camp, barbecue de plein-air.
 - interdiction d’usage et de production de tout type de flamme dans l’ensemble des bois, forêts et landes du Haut-Rhin ;
- Un bureau CNI/Passeport est ouvert, 3 rue des Seigneurs à **Fessenheim**.
<https://fessenheim.fr/vie-municipale/demarches-administratives/> :
L’instruction des dossiers ainsi que la remise des titres se font uniquement sur rendez-vous. Prise de rendez-vous en ligne (ci-dessus – mode à privilégier) ou par téléphone au 09 78 47 54 61 (en cas de difficulté).



Horaires d’été de la Mairie :
Mardi: de 9h à 12h et de 14h à 16h
Mercredi et Jeudi: de 9h à 12h

Fermetures : 17-26 juillet inclus et 7-9 août inclus

Bonnes vacances à tous !!!